



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Seine-Saint-Denis
éducation
nationale

DIMOPE

Affaire suivie par
Fatima Aït Mohemo
Chef de service de la DIMOPE 2

Téléphone
01 43 93 72 14
Fax
01 43 93 72 65
Courriel

ce.93dimope2@ac-creteil.fr

Secrétariat
Téléphone
01 43 93 72 05

8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr>

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h

Bobigny, le 19 janvier 2016

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

à

Mesdames et messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles du 1^{er} degré

POUR EXECUTION

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'Éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles

maternelles, élémentaires et établissements spécialisés

POUR INFORMATION

Diffusion obligatoire

Objet : Demande de bonification au titre d'un motif médical ou social en vue du mouvement départemental 2016.

Référence : loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement départemental 2016, les enseignants du 1^{er} degré peuvent formuler une demande de bonification médicale et/ou sociale. Dans ce cas, fournir deux plis confidentiels.

Le dossier sera constitué d'un volet administratif permettant d'enregistrer votre demande auquel s'ajoute un volet confidentiel destiné au service médical et/ou social.

Volet administratif :

- Une lettre de motivation indiquant :
Votre identité : nom, prénom, adresse personnelle, adresse mail professionnelle, numéro de téléphone, date de naissance, grade, discipline et établissement d'affectation,
Les motifs de la nécessité médicale ou sociale d'une mutation
Vos vœux d'affectation : bassin, commune, école.

Volet confidentiel :

- pli confidentiel pour le service médical :
lettre de motivation plus détaillée,
pièces justifiant la situation de la personne concernée (vous, votre conjoint(e) ou votre enfant): RQTH, certificats médicaux, suivi particulier ...
- pli confidentiel pour le service social :
lettre de motivation plus détaillée,
pièces justifiant la situation.



2/2

Vous pouvez, par ailleurs, ajouter tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier votre situation personnelle.

Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Important : notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom ainsi que le service destinataire.

Vous veillerez à formuler vos vœux de mutation lors de la phase de recensement prévue à cet effet (07mars au 18 mars 2016).

Enfin, je vous rappelle l'importance de formuler des vœux en cohérence avec la demande présentée.

Vous transmettez votre demande, dossier complet, au plus tard le **15 février 2016**, à la DIMOPE 2 :

Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis
DIMOPE 2 - service mouvement
8 rue Claude Bernard
93008 Bobigny cedex

Les demandes incomplètes ou transmises hors délai ne seront pas étudiées

Christian Wassenberg